



ArcticVent®

Formulaire de Garantie

FÉLICITATIONS!

Vous venez d'acheter le système de protection de gel intérieur le plus avancé disponible sur le marché, soutenu selon la meilleure garantie offerte dans l'industrie. Votre système ArcticVent vient avec une garantie limitée de 5 année standard avec une garantie limitée de 10 année optionnelle disponible.

~ La garantie s'applique seulement à l'acheteur original du produit et n'est pas transmissible à tout moment pour une raison quelconque. La forme de garantie doit être remplie et rendue à Heat-Line dans 6 mois de date de facture ou la date de fabrication d'unité plus 9 mois pour être éligible pendant le 10 an a prolongé la garantie. ~

ADRESSE POSTALE DE PROPRIÉTAIRE

Nom _____
Adresse _____
Ville _____
Prov/État _____ Postal/ZIP _____
Pays Canada USA Autre: _____
Tél. Résident _____
Email _____

ADRESSE D'INSTALLATION (si différente que postage)

Nom _____
Adresse _____
Ville _____
Prov/État _____ Postal/ZIP _____
Pays _____
Office/Cell _____

INFORMATION DE PRODUIT

Produit Cat.# _____
de Série _____

Type d'Installation: Résidentiel
 Commercial
 Industriel
 Autre: _____

INFORMATION DE GARANTIE

Garantie limitée de 5 année: **INCLUS**

Garantie limitée de 10 année: 95.00\$

DÉTAILS DE PAIEMENT POUR GARANTIE LIMITÉE DE 10 ANNÉE

Taxes et Devises

<i>Si une adresse Canadienne</i>	Sous total: _____
Taxe Provincial %: _____	Taxe Due: _____
Total en monnaie CDN:	_____

MÉTHODE DE PAIEMENT

Cheque

Enfermez et discernez à Heat-Line pour le montant complète

Carte de credit:

Mastercard ou Visa

Nom sur la Carte: _____

Numéro de Carte: _____

Date d'expiration: _____

GARRANTIE LIMITÉE

Au cours de la période indiquée et sujet aux conditions qui suivent, Heat-Line s'engage à réparer ou remplacer pour les personnes qui l'ont acheté toute partie de votre produit nouveau Artic Vent est considéré comme présentant un défaut de matière ou de fabrication de la part de Heat-Line. Pour tout service garanti veuillez contacter le détaillant autorisé de Heat-Line le plus près.

Heat-Line aura et gardera à tout moment le droit exclusif et l'option de déterminer soit réparer soit remplacer l'ensemble, les pièces ou les composants défectueux. **Des dommages causés par la foudre ou par les conditions non contrôlés par Heat-Line ne seront pas couverts par cette garantie. La période de la garantie:**

PÉRIODE DE GARANTIE USUELLE: 60 mois de la date d'achat ou 63 mois de la date de fabrication, selon la première occurrence.

PÉRIODE DE GARANTIE PROLONGÉE: 120 mois de la date d'achat ou 123 mois de la date de fabrications, selon la première occurrence.

LES ACCESSOIRES, LES COMPOSANTE, L'ÉLECTRONIQUES: Pas fabriqués par Heat-Line seront couverts selon les limitations de la garantie du fabricant originel.

FRAIS DE SERVICE, ETC.: Heat-Line ne sera **DANS AUCUN CAS responsable de ni frais de service ni autres coûts contractés** par un client lors du démontage et/ou remontage de tout produit, pièce ou composant quelconque de Heat-Line.

CETTE GARANTIE NE S'APPLIQUERA PAS:

- (a) Aux défauts ou au fonctionnement défectueux consécutifs au manquement d'avoir installé, opéré ou entretenu cet ensemble selon les instructions imprimées et fournies;
- (b) Aux problèmes de fonctionnement consécutifs au mauvais usage, à l'accident ou à la négligence;

PREUVE D'ACHAT

Si une preuve de copie d'achat est soumise avec ce formulaire de demande de garantie, la période de garantie sera efficace à partir de la date de facture. En absence de preuve appropriée d'achat, la date d'entrée en vigueur de cette garantie sera basée sur la date de fabrication d'unité plus 3 mois.

Preuve d'achat (facture) attaché: Oui Non

En signant ci-dessous, vous confirmez que vous avez lu et comprenez le document de garantie limitée.

Signée: _____

Date: _____

Le formulaire de garantie doit être rempli et rendu à Heat-Line dans 6 mois de date de facture ou la date de fabrication d'unité plus 9 mois pour avoir droit pendant 10 an a prolongé la garantie.

- (c) Aux services normaux de l'entretien et;
- (d) Aux parties non utilisées conformément aux codes locaux applicables, l'ordonnance et les bonnes pratiques commerciales;
- (e) Si l'unité est déplacée de son endroit original d'installation ou;
- (f) Si l'unité est utilisée pour les buts autre que pour qu'il a été conçu et fabriqué,
- (g) à l'artifice de faute de terre intégrant et à l'électronique rattachée.

AMÉLIORATIONS DES PRODUITS: Heat-Line se réserve le droit de changer ou améliorer ses produits et tout composant quelconque sans être obligé de fournir un tel changement ou amélioration aux ensembles vendus et expédiés antérieurement à ces changement ou amélioration.

EXCLUSIONS À LA GARANTIE: Concernant tout produit Heat-Line, la garantie est strictement limitée à la période du temps indiquée et n'entraînera aucune obligation après son expiration. Il n'y aura aucune garantie en incluant n'importe quelles garanties impliquées ou valeur commerciale ou aptitudes pour n'importe quel achat. Aucune garantie ou représentation faite pour délégué de Heat-Line ne peut ni varier ni augmenter les provisions de ceci.

LIMITATIONS DE LA RESPONSABILITÉ: En aucun cas Heat-Line n'est pas responsable des dommages indirects, imprévus, ou spéciaux consécutifs à n'importe quel produit ou pièce de Heat-Line d'une manière quelconque. Par manque de preuve convenable de la date d'achat, la date où cette garantie entrera en vigueur sera basée sur la date de la fabrication plus de 90 jours.

Heat-Line et Artic Vent sont des marques enregistrées de la société de Heat-Line.

Heat-Line est une division de Christopher MacLean Ltée.

1095 Green Lake Road / Algonquin Highlands, /
ON Canada

K0M 1J1

/ info@heatline.com

/ www.heatline.com